

Désignation de l'entreprise **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE**

 Néant  \*

 Adresse de l'entreprise **65 QUAI D'ORSAY 75.007 PARIS**

 Numéro SIRET\* **7 9 5 2 3 8 0 8 8 0 0 0 1 2**

 Durée de l'exercice en nombre de mois\* **1 2**      Durée de l'exercice précédent\* **1 2**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1   1 2   2 0   1 9		3 1   1 2   2 0   1 8	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial* 010	012				
		Autres* 014	016				
	Immobilisations corporelles* 028	030					
	Immobilisations financières* (1) 040	042					
	<b>Total I (5) 044</b>	<b>048</b>					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052				
		Marchandises* 060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes 064	066					
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés* 068	070				
		Autres* (3) 072	074				
	Valeurs mobilières de placement 080	082					
	Disponibilités 084	341	086	341	2441		
	Charges constatées d'avance* 092	094					
	<b>Total II 096</b>	<b>341</b>	<b>098</b>	<b>341</b>	<b>2441</b>		
	<b>Total général (I + II) 110</b>	<b>341</b>	<b>112</b>	<b>341</b>	<b>2441</b>		

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1	2		
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120			1094	1094		
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	) 132					
	Report à nouveau 134			-432	7858		
	Résultat de l'exercice 136			-321	-8290		
	Provisions réglementées 140						
	<b>Total I 142</b>			<b>341</b>	<b>662</b>		
	<b>Total II 154</b>						
Provisions pour risques et charges							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166				1779		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169	) 172					
	Produits constatés d'avance 174						
<b>Total III 176</b>				<b>1779</b>			
<b>Total général (I + II + III) 180</b>			<b>341</b>	<b>2441</b>			

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184	



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE**

Net

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le (31.11.11 21.10.11 9)	Exercice N-1 clos le (31.11.12 21.10.11 8)	
		1	2	
P RO DUITS D' EX P LOI TATI ON	Ventes de marchandises*	209	210	
	Production vendue	biens	215	214
		services*	217	218
		dont export et livraisons intracommunautaires		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée*	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Dons	230	5000 0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	0 0	
CH ARGÉS D' EX P LOI TATI ON	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises)*	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* :	242	5300 290	
	Impôts, taxes et versements assimilés	244		
	Subventions accordées par l'association	250	8000	
	Charges sociales (cf. renvoi 38)	252		
	Dotations aux amortissements*	254		
	Dotations aux provisions	256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)		264	-300 8290	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION <sup>N</sup> (I - II)		270	-300 -8290	
PR ODUITS ET CH ARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI)	300	21 0	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	-321 -8290	
B — RÉSULTAT FISCAL		312	-321 314 -8290	
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
R é i n é g a t i o n s	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	
D é d u c t i o n s	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (4. octies et octies A) 987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Zone franche Corse (44. decies) 988	
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Jeune entreprise innovante (44. septies A) 989	
			Pôle de compétitivité (4. undecies) 990	
		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 354	
D é f i c i t s	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380	n° du centre de gestion agréé : 388	
Montant de la T.V.A. collectée	374	Effectif moyen du personnel* : 376	Effectif affecté à l'activité artisanale 861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2019**

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	Terrains	500	502	504	506
	Constructions	510	512	514	516
	Installations techniques matériel et outillage industriels	520	522	524	526
	Installations générales, agencements, aménagements divers	530	532	534	536
	Matériel de transport	540	542	544	546
	Autres immobilisations corporelles	550	552	554	556
TOTAL		570	572	574	576

**III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19 %, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2019**

 Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)**

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

**VI CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203	Crédit d'impôt famille	204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Crédit d'impôt investissement en Corse	206	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

EXERCICE 2019

LIBELLE	SOLDE DEBUT D EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE FIN D EXERCICE
<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>				
APPORT SANS DROIT DE REPRISE	1094			1094
REPORT A NOUVEAU	7858		-8290	-432
RESULTAT DE L EXERCICE	-8290	8290	-321	-321
<b>FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	0			
TOTAL GENERAL	662			341



## FONDS DE DOTATIONS MONTESSORI POUR L'ENFANCE

### Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales en la matière et dans les respects du principe de prudence

Le bilan de l'exercice présente un total de 341 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 5000 euros et un total des charges de 5321 euros, dégagant ainsi un résultat de – 321 euros

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019. Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenues pour les l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans la méthode d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir comptes des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dotations consommable

Selon les statuts, la dotation du Fonds de Dotation est consommable.

L'Avis 2009-01 du CNC prévoit de traduire comptablement le caractère consommable de ces dotations

Il prévoit de comptabiliser un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice avec comme contrepartie un compte de « dotations consommables inscrites au compte de résultat ».

A la clôture, la différence entre la quote-part virée en produits et la dotation effectivement consommée sera constatée en insuffisance ou excédent au compte de résultat (et reprise en report à nouveau). Faute de budget prévisionnel, la constatation de la consommation annuelle de la dotation consommable n'est pas réalisable.